



25-27-10-22

MAIRIE DE SAINT-ABIT

1 Place de la Mairie

64800 SAINT-ABIT

05 59 71 21 09

Mail : commune-de-saint-abit@wanadoo.fr

Site internet : saint-abit.fr

Autorisation temporaire d'utilisation du domaine public délivrée au Groupe Daniel

Le Maire de la Commune de SAINT ABIT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, L 2212-1 et suivants

VU le Code de la voirie routière,

VU la demande en date du 27 octobre 2022, par laquelle M. MAUHOURAT Maxime représentant la société M Terrassement, sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public communal par le Groupe Daniel pour effectuer des travaux sis 2 chemin des Barthes à SAINT ABIT,

ARRÊTE

Article 1 : La société « Groupe Daniel » est autorisée à occuper :

- Du 27 octobre 2022 au 04 novembre 2022, le domaine public communal sis 2 chemin des Barthes 64800 SAINT-ABIT, pour une durée d'une journée, en vue d'y déposer du béton pour des travaux à effectuer chez Monsieur BOULAIS.

Article 2 : La présente autorisation est accordée à titre précaire, personnelle et incessible.

Article 3 : Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toutes la période d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la Commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

Article 4 : La présente autorisation est révoquée à tout moment, sans indemnité, en cas de non-respect par le permissionnaire, des conditions précitées, des dispositions de l'arrêté préfectoral susvisé ou pour toute autre raison d'intérêt général.

Article 5 : Ampliation du présent Arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de la Gendarmerie de Nay.

Fait à SAINT ABIT, le 27 octobre 2022
Le Maire, Michel CAZET

